



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 Février 2015
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille Quinze, le 27 Février, à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 20 Février 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. LOUBIER - Mme BALICHARD - Mme SOARES (Arrivée à 20h10) - M. NAVARRE – M. MATHIEU - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - M. VERGNE - M.COURTINE - Mme ALAPETITE - Mme PIRONIN - Mme COUTANSON - Mme MATHEY - M.THABEAU - M. PRADIER - Mme BEURIOT – Mme MAHAUT - M. BERNARD

Excusés ayant donné procuration :

M. FAGONT	à	M. LAVILLE
Mme CHETTOUH	à	Mme MATHEY
Mme GILLEMAT	à	COUTANSON
M. ESPINASSE	à	M. MATHIEU

Excusés :

Mme CHASSAGNOL
M. MELAB

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	20 Février 2015
Affichée en Mairie le :	20 Février 2015
Envoyée à la presse le :	20 Février 2015
Affichée au journal électronique le :	20 Février 2015

Ouverture de la séance à : 20h10

M. Le Maire ouvre la séance en indiquant l'importance qu'elle revêt au regard des modifications de l'équipe municipale qui y seront présentées.

Un appareil d'enregistrement, non signalé, ayant été mis en fonction par un membre du public, M. Le Maire prononce la suspension de séance le temps de vérifier les conditions de cette pratique.

Après vérification, l'appareil est accepté, et la séance reprend à 20h20.

M ; Le Maire reprend en présentant les comptes rendus des Conseils municipaux des 27 Janvier et 5 Février 2015, qui sont votés à l'unanimité sans modification.

ADMINISTRATION GENERALE

Modification du nombre d'Adjoints

M. Le Maire expose qu'il a paru nécessaire aux Elus de la Commune d'adapter la composition de l'équipe aux évolutions importantes des dossiers et du contexte, en favorisant la participation et la responsabilité des Elus issus des dernières élections.

C'est pourquoi il est proposé de passer de 7 adjoints à 8, conformément à ce qu'autorisent les textes.

Vote : Unanimité

Election d'un nouvelle Adjoint

M. Le Maire en ouverture demande si le Conseil Municipal est favorable à l'élection de ce nouvel Adjoint à main levée.

Les Conseillers, unanimes, donnent leur accord.

Madame Mandon présente la candidature à ce poste d'Adjoint transmise par Mme Alapetite. Mme La 1^{ère} Adjointe détaille les dossiers que celle-ci aura à prendre en charge, et la réorganisation du travail pour les autres Elus que cela autorisera.

Il convient donc de procéder à l'élection de cette nouvelle Adjointe, et au rang attribué à celle-ci, considérant que l'alternance hommes/ femmes pour l'Ordre du Tableau n'est pas spécifiée dans les textes.

Vote : Unanimité

M. Le Maire procède immédiatement à l'installation de la nouvelle Adjointe.

Indemnités des Adjoints

M. Le Maire expose que suite à la modification du nombre d'Adjoints, il convient de redéfinir l'enveloppe indemnitaire et la répartition entre Elus.

Il souligne que l'enveloppe dévolue aux indemnités des Adjoints sera inférieure à celle précédemment attribuée, et que chaque Elu a acceptée de voir diminuer le montant de son indemnité.

M. Le Maire souligne que ces indemnités sont la reconnaissance de l'engagement en temps et en responsabilité des Elus locaux, et que le Conseil municipal joue la totale transparence sur ce sujet.

Vote : Unanimité

Délégation du Conseil Municipal auprès du Syndicat Mixte des Transports en commun (SMTC)

M. Le Maire fait mention, dans le cadre de cette évolution de l'équipe municipale, de la proposition de démission de M. Courtine de sa délégation auprès du SMTC. En effet, M. Courtine souhaite se consacrer au partage des connaissances en matière d'Urbanisme, et au suivi des grands projets structurants.

C'est donc dans ce cadre volontaire et partagé qu'est proposée la désignation de Mme Alapetite comme nouvelles déléguée auprès du SMTC.

Vote : Unanimité

PATRIMOINE

Occupation du domaine public communal : Traité de concession pour la distribution du gaz naturel

M. Navarre explique que La commune d'AULNAT par concession a confié la gestion du réseau de gaz naturel à GRDF en 1986 pour une durée de trente (30) années.

Cette concession arrive à terme le 18 Janvier 2016 et GRDF nous propose de la reconduire, dans les mêmes conditions et avec la contrepartie d'une redevance annuelle calculée sur le nombre d'habitants.

Des Elus se font préciser la durée de cette concession : M. Navarre confirme le report de la durée.

Vote : Unanimité

URBANISME

Approbation de La modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Mme Mandon explique qu'afin d'accompagner la réalisation des projets d'aménagement urbain, il est nécessaire de faire évoluer le PLU en conséquence.

Il est donc proposé une modification simplifiée du PLU concernant les points suivants :

- Création d'un sous-secteur Ud* ayant pour effet l'augmentation du gabarit des constructions pour les opérations comportant des logements sociaux
- La réduction de la surface minimale des locaux affectés aux stationnements deux roues.

Le projet de modification a été mis à la disposition du public sans qu'aucune observation n'ait été faite en retour.

Les personnes publiques associées n'ont émis aucune observation.

Vote : Unanimité

Place de la Paix : Vente à Auvergne Habitat - Prix de vente

Mme Mandon continue en exposant que la Conseil Municipal a approuvé le principe de la cession du foncier nécessaire à l'opération (4 parcelles pour une surface totale de 464m2).

Il est proposé de valider le prix de cession de 44.000 euros (conforme à l'avis des Domaines) et de désigner Mme Mandon pour signer également l'acte de vente à intervenir.

Vote : Unanimité

EPF SMAF - Adhésions de nouveaux membres

Mme Mandon poursuit en indiquant que le syndicat intercommunal « assainissement des bords de Sioule, la communauté de communes « entre Allier et Bois Noirs » et la commune de « Saint Pierre LA Bourlhonne » ont demandé par délibération leur adhésion à l'EPF SMAF Auvergne.

Les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF SMAF Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Avant de passer au vote, Mme Mandon fait un rappel du rôle du SMAF auprès de la commune d'Aulnat.

Vote : Unanimité

QUESTION DIVERSE

M. Le Maire reprend la motion adoptée par l'association des Maires et Présidents de Communauté des Communes du Puy-de-Dôme, relative à « la défense des services publics locaux et le maintien de l'économie locale »

Des Elus indiquent que ce texte a été étudié en Bureau Municipal, et qu'il faut insister sur l'importance de demander la mise en place d'un fond d'investissement, indispensable pour permettre aux communes de continuer à investir, et également pour le soutien de l'économie locale, en particulier les entreprises de BTP.

Proposition de vote de cette mention, avec ce complément demandé par les Elus.

Vote : 24 voix pour – 1 abstention (Cédric Bernard)

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21 H 15